



Les activités de la Friedrich-Ebert-Stiftung en matière de droits de l'Homme

Objectifs et axes essentiels des activités de la FES en matière de droits de l'Homme

CONTEXTE

Les droits de l'Homme sont définis comme les libertés fondamentales et les droits innés, inviolables et inaliénables de toute personne humaine. À la différence des droits civils, les droits de l'Homme sont les mêmes pour tous les êtres humains, quelle que soit leur nationalité. Aujourd'hui, le travail en matière de droits de l'Homme est basé sur un système international étendu dévoué à la protection des droits de l'Homme, mis en place après la Deuxième Guerre mondiale suite à la douloureuse expérience du national-socialisme.

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »
Article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme

Une définition élargie des droits de l'Homme internationaux est consignée dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) du 10 décembre 1948. Dans le cadre de la segmentation de la DUDH, les Nations Unies ont entre-temps créé neuf conventions, dont deux pactes qui ont été votés en 1966 et mis en œuvre en 1976, l'un sur les droits économiques, sociaux et culturels, l'autre sur les droits civils et politiques.

PRINCIPES

Démocratie, solidarité et justice sociale sont au centre des activités sociopolitiques de la FES, lesquelles s'inscrivent par principe dans un contexte de droits de l'Homme. D'orientation thématique, les activités de la FES en faveur des droits de l'Homme sont communiquées lors d'ateliers et de séminaires, de réunions professionnelles ou encore par le biais de plateformes de dialogue et de publications. La fondation FES accorde une très grande importance à l'égalité de statut et à l'interdépendance entre les droits de l'Homme d'un point de vue économique, social et culturel et les droits de l'Homme d'un point de vue civil et politique.

La place des droits de l'Homme dans les activités internationales de la FES

Avec des projets dans plus de 100 pays, la fondation s'engage à promouvoir des conditions politiques favorables à l'application des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. Ses projets de politique sociale ont pour but de soutenir les réformes démocratiques, la participation, le principe de l'État de droit et la presse libre, notamment par le biais de conseils dans la mise en place de systèmes constitutionnels et juridiques et d'une coopération étroite avec les organisations de la société civile. Les conseils promulgués par la FES en matière économique et sociale visent essentiellement la revendication des droits économiques et sociaux. Enfin, l'encouragement au dialogue politique comprend d'une part un soutien aux efforts de compréhension, d'autre part un rôle d'arbitrage en cas de conflits politiques. À l'international, les activités de la FES en matière de droits de l'Homme revêtent des formes diverses : promotion du droit syndical, conseil juridique aux groupes marginalisés, soutien aux médias, conseil aux gouvernements et organisations internationales, approches thématiques (changement climatique et droits de l'Homme), organisation d'un travail de mémoire sur les violations des droits de l'Homme après une dictature.



EXEMPLES DE PROJETS : DIALOGUE ALLEMAGNE-CHINE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Le dialogue Allemagne-Chine sur les droits de l'Homme a été mis en place en 1999, côté allemand par le biais de la FES, côté chinois par le biais de la Fondation chinoise pour le développement des droits de l'homme et de la Société chinoise pour la compréhension internationale. Les acteurs de ce dialogue sont des représentants de haut rang du monde politique et économique. L'objectif est de créer, par le biais du débat public et sur la base d'un respect mutuel de la culture, de l'histoire et de l'ordre social, des conditions favorables à la compréhension des droits de l'Homme.

www.fes.de/international/asien/inhalt/china.htm



EXEMPLES DE PROJETS : SOUTIEN DE SYSTÈMES INFORMELS DE CONSEIL JURIDIQUE DANS LES RÉGIONS RURALES DE LA TANZANIE

La prédominance de « traditions » coutumières et religieuses entrave encore aujourd'hui en Tanzanie l'application des droits de la femme, notamment dans les régions rurales où les femmes restent fortement défavorisées. Avec la coopération du WLAC (Women's Legal Aid Centre), la FES encourage depuis plus de dix ans en Tanzanie la formation des « avocats aux pieds nus » et soutient les unités de conseil mobiles présents dans 15 régions du pays. Les conseillers juridiques, lesquels travaillent à titre gracieux, sont formés en droit de la famille et en droit foncier ainsi qu'en droit de participation politique afin de pouvoir sensibiliser l'opinion publique dans les villages et les communes et de soutenir les particuliers.

www.fes-tanzania.org

EXEMPLES DE PROJETS : CAMPAGNE CONTRE LES CONTRATS DE PROTECTION AU MEXIQUE

Un contrat de protection est un contrat de travail passé entre un syndicat et un employeur (la plupart du temps non légitimes) sans la participation des salariés concernés, qui vise à empêcher une syndicalisation authentique du personnel. Par conséquent, les contrats de protection enfreignent les normes internationales en matière de travail et de droits de l'Homme. Au Mexique, on estime entre huit et dix le nombre de contrats passés dans ces conditions. Depuis 2004, dans le cadre de diverses manifestations et publications, la FES s'engage au Mexique sur cette thématique en éditant notamment un bulletin d'information électronique sur les principales questions juridiques concernées. L'objectif est d'informer les salariés de leurs droits, tout en préconisant l'abolition des contrats de protection.

www.fesmex.org

Les activités de la FES en matière de droits de l'Homme à Genève

Le Bureau de la FES à Genève travaille en étroite coopération avec les organes de traités des Nations Unies pour la protection des droits de l'Homme. L'essentiel de son activité porte non seulement sur le travail avec le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), certains mandataires des procédures spéciales ainsi que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi sur le suivi des processus politiques au sein du Conseil des droits de l'Homme.

Les séminaires d'experts organisés dans le cadre du perfectionnement des normes en matière de droits de l'Homme ont toujours pour souci d'intégrer les sociétés civiles des pays en voie de développement et leur ligne de travail vise à mettre en évidence certains thèmes tels que le changement climatique, la crise alimentaire ou encore la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'Homme.

Dans le cadre de l'application des normes internationales du travail, la FES coopère étroitement avec la Confédération syndicale internationale et les confédérations syndicales mondiales. L'objectif est de mettre en rapport le système de protection des droits de l'Homme avec la politique sociale internationale et les mécanismes de contrôle des droits du travail et des droits sociaux. C'est ainsi que depuis plusieurs années, le dialogue a été renforcé entre le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et la Commission d'experts de l'OIT pour l'application des conventions et recommandations.

www.fes-globalization.org/geneva/



Les activités de la FES en matière de droits de l'Homme en Allemagne

En Allemagne, la FES organise en coopération avec d'autres acteurs de la société civile ou du monde politique des conférences et des séminaires sur les thèmes liés aux droits de l'Homme. Lors de ces manifestations, les principaux thèmes suivants sont abordés :

- **Politique internationale en matière de droits de l'Homme, cadre juridique et réglementaire**
Conseil des droits de l'Homme et procédures spéciales ; Cour pénale internationale

Développement et droits de l'Homme

- Droits économiques, sociaux et culturels ; droit au développement ; coopération au développement et droits de l'Homme

Entreprises et droits de l'Homme

- Directives et normes internationales ; responsabilité sociale des entreprises
www.fes.de/gpol/inhalt/menschenrechte.htm



FORUM SUR LES DROITS DE L'HOMME

La FES coopère étroitement au FORUM SUR LES DROITS DE L'HOMME. Mis en place en 1994, ce forum regroupe aujourd'hui 51 organisations non gouvernementales (ONG) allemandes. Il vise à une meilleure coordination et coopération des organisations de la société civile dont les activités sont axées au niveau national et international sur les droits de l'Homme.

En tant qu'organisation membre du forum établie à Genève, la FES est souvent amenée à rapporter les résultats des discussions genevoises au monde politique allemand et sert de « base » pour les activités du réseau auprès du Conseil des droits de l'Homme.

MANUEL SUR LE TRAVAIL EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME

La FES publie en coopération avec le FORUM SUR LES DROITS DE L'HOMME un manuel sur le travail en matière de droits de l'Homme. Ce manuel contient des informations fondamentales sur le travail en matière de droits de l'Homme des ONG, des institutions étatiques et des organisations internationales, et fournit à tous ceux qui travaillent dans ce domaine à titre bénévole ou professionnel les informations nécessaires au lobbying politique.

www.fes.de/handbuchmenschenrechte | www.forum-menschenrechte.de



LE PRIX DES DROITS DE L'HOMME DE LA FES

Conformément à la volonté des fondateurs, Karl et Ida Feist, ce prix lancé en 1994 récompense des particuliers ou des organisations pour leur engagement en faveur des droits de l'Homme dans les différentes régions du monde. Jusqu'à présent, il a notamment été décerné à des commissions de vérité au Chili et au Pérou, à un Comité de mères de soldats en Russie ainsi qu'à un groupe de pression sud-africain qui s'engage pour le droit au traitement des personnes infectées par le virus VIH/Sida.

Plus d'informations sur le prix des droits de l'Homme et les lauréats sur le site www.fes.de/themen/menschenrechtspreis

Droits de reproduction graphique :

Groupe de femmes participant à un séminaire ; © Women's Legal Aid Centre (WLAC), Dar Es Salaam, Tanzanie. Palais des Nations à Genève ; © UN Photo Library. Eleanor Roosevelt devant la Déclaration universelle des droits de l'homme en novembre 1949 ; © UN Photo Library. Travail d'équipe ; © yang xiaofeng - Fotolia.com. Noloyiso Ntamentlho et Nonkosi Khumalo, tous deux membres de l'organisation Treatment Action Campaign (TAC), avec Anke Fuchs lors de la remise du prix des droits de l'Homme à l'organisation TAC en 2009 ; © Jens Schicke.

Contact

Britta Utz
Chargée du Projet Droits de l'Homme

Friedrich-Ebert-Stiftung

Département de la Coopération Internationale
Section Politique Globale et Développement
Hiroshimastraße 28 | 10785 Berlin

Tel.: ++49-30-269-35-7429 | Fax: ++49-30-269-35-9246

www.fes.de/GPol

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), fondée en 1925, est la plus ancienne fondation politique allemande, une institution privée et à but non lucratif, qui oeuvre en restant fidèle aux idées de la démocratie sociale. Elle porte le nom du premier Président de la République allemand démocratiquement élu, Friedrich Ebert, et continue à transmettre son legs qui consiste à participer à l'élaboration d'une politique de liberté, de solidarité et de justice sociale. La FES remplit cette mission, en Allemagne et à l'étranger, par le biais de ses programmes de formation politique, de coopération internationale ainsi que ses programmes de recherche et ses bourses d'études.